

Authentic 2 - Development #39513

Suppression compte usager

04 février 2020 10:50 - Marie Kuntz -> retour le 13 mai

Statut:	Nouveau	Début:	04 février 2020
Priorité:	Normal	Echéance:	
Assigné à:		% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0:00 heure
Version cible:		Planning:	Non
Patch proposed:	Non		
Description			
Lorsqu'un usager souhaite supprimer son compte, il faut l'avertir que ses demandes ne sont pas supprimées.			
Sur la page d'envoi de code (https://connexion-mkuntz.test.entrouvert.org/accounts/delete/) il faut ajouter un texte d'avertissement, par ex.			
Vous souhaitez supprimer votre compte. Les informations de votre compte seront supprimées. Vous ne pourrez plus vous connecter. Les demandes en cours ne sont pas supprimées et seront traitées par [la collectivité]. Si toutefois vous estimez avoir une raison légitime de demander leur suppression, vous pouvez adresser une demande de suppression au DPO. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section "Quelles sont les limites du droit ?" sur https://www.cnil.fr/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne			
Dans le mail envoyé avec la confirmation de suppression, remplacer le texte existant "Toutes les données associées seront supprimées. Vous ne pouvez dorénavant plus vous connecter." par le texte ci-dessus.			

Historique

#2 - 04 février 2020 11:03 - Frédéric Péters

On n'a pas de quoi écrire " [la collectivité]. " et le texte derrière semble spécifique CNIL. Et je ne pense pas que dire "au DPO" parle aux gens.

#3 - 04 février 2020 11:46 - Marie Kuntz -> retour le 13 mai

Frédéric Péters a écrit :

On n'a pas de quoi écrire " [la collectivité]. "

Alors ne mettons rien

et le texte derrière semble spécifique CNIL

Le texte est général et concerne tout type de donnée sur tout type de site. On peut aussi zapper ça mais ça me semble important d'informer les gens sur leurs droits

Et je ne pense pas que dire "au DPO" parle aux gens.

En effet, ptet remplacer par "la collectivité" ou tout autre terme suffisamment générique.

Ou alors on attend les précés de la cnil

#4 - 04 février 2020 11:53 - Frédéric Péters

C'est du texte dans authentic, qui doit rester tout à fait générique, "la collectivité" ça ne va pas marcher pour un déploiement dans un université, par exemple, et de manière encore plus générale il y a des déploiements où ces règles CNIL ne s'appliqueront pas.

Plan possible, adapter authentic pour rendre ce texte surchargeable, surcharger dans publik-base-theme de manière globale avec un texte adapté collectivité française, surcharger les intégrations graphiques relatives aux université avec un autre texte, pareil pour les intégrations graphiques pour les communes belges.